

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2019

\*\*\*\*\*

Absents: S. AURIAU, H. BERTHET, M. CUOMO, R.MOLY

Excusés: S. LORCA, R. ROBERT

Secrétaire de séance : Gilles NABONNAND

Approbation du compte rendu de la réunion du 04/03/2019 à l'unanimité

## BP 2019 COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019, qui s'équilibre en dépense et en recettes.

### Budget Commune :

Fonctionnement : 479 654 €

Investissement : 438 415 €

### Affectation de résultats :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 50 849.78 €

1068 – Recettes investissement : 40 000.00 €

## CA ET COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		116 899.06 €		24 237.24 €
Part affectée à investiss		32 441.00 €		
Opérations de l'exercice	416 616.86 €	423 008.58 €	44 432.02 €	179 149.29 €
Totaux	416 616.86 €	507 466.64 €	44 432.02 €	203 386.53 €
Résultat de clôture		90 849.78 €		158 954.51 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		158 954.51 €	
	Restes à réaliser DEPENSES			
	Restes à réaliser RECETTES			
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		158 954.51 €	

Après vérification de la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA et le Compte de Gestion 2018 Commune.

### LOCATION TERRAIN COMMUNAL:

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur VIALETTE Anthony est intéressé pour prendre le bail précaire pour la location d'une partie du terrain situé à La Font St Bonnet parcelle section A n°117.

Madame Le Maire propose qu'une convention d'occupation précaire soit établit entre la commune et Monsieur Anthony VIALETTE sur les mêmes conditions que les anciens locataires. Le tarif du loyer est fixé à 100€.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les termes de la convention.

### DELIBERATION EN NON VALEUR:

Madame Le Maire présente l'état des produits à admettre en créances irrécouvrables transmises par le comptable. Les poursuites pratiquées s'étant révélées vaines, il propose en non-valeur des créances pour un montant de 380.67€.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération en non-valeur.

### DELIBERATION NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE:

Le décret n°91-711 du 24 juillet 1991 du Code Général des collectivités territoriales prévoit qu'un agent de maîtrise assurant des fonctions d'encadrement d'une équipe d'au moins de 5 agents et pour les communes de moins de 2 000 habitants, les agents bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire.

L'agent, Emmanuel Charliot, aurait dû percevoir cette bonification au 1<sup>er</sup> mars 2015, une rétrocession salariale sera effectuée.

Un courrier sera envoyé au Centre de Gestion de la Loire pour faire part des manquements.

**DM ASSAINISSEMENT – CORRECTIF BP 2019:**

Madame Le Maire informe qu'une décision modificative au budget assainissement doit être apportée.

- 200€ en dépenses imprévues
- + 200€ en électricité

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve ce rectificatif.

**DIVERS :**

- Madame Le Maire informe que la mairie de Sail-sous-Couzan convie l'ensemble des élus à un concours de pétanque le samedi 7 septembre 2019.
- Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 14 avril au restaurant La Gentillère.
- Le comité de défense et de soutien du Centre Hospitalier du Forez demande une aide financière aux communes pour soutenir leurs actions.
- L'association « Les Roses de Noël » situé à Feurs vient en soutien à l'EHPAD de Feurs et cherche des fonds pour leurs animations.

Les membres du Conseil Municipal ne donnent pas une suite favorable à ces demandes étant donné que budget subventions communales a été voté lors de la séance du 04 mars 2019.

- Le SDIS nous informe que les interventions pour destruction de nids de guêpes seront toujours gratuites pour les communes mais que si ces interventions sont jugées non urgentes, elles pourront être facturées de 150€ sur le domaine privé.
- Les travaux de la salle des fêtes ont été estimés pour un montant de 90 000€ hors taxes (isolation thermique et phonique, rénovation cuisine et matériel électroménager, sonorisation).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochain conseil, lundi 6 mai 2019 à 20H30.

**Le Maire  
S. COUBLE**

